



**MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE,
DE L'IMMIGRATION ET DE LA DECENTRALISATION**

**REUNION PREPARATOIRE DE LA TROISIEME CONFERENCE
MONDIALE POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES
DU 14 AU 15 JUILLET 2014, GENEVE, SUISSE,
PALAIS DES NATIONS UNIES.**

**MOT DE MADAME HORTENSE TOGO EPSE MOUSSOUNDA,
DIRECTEUR GENERAL DE LA PREVENTION DES RISQUES,
COORDONATEUR DE LA PLATE-FORME NATIONALE POUR LA
PREVENTION ET LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE
AU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE
L'IMMIGRATION ET DE LA DECENTRALISATION**

Madame la Représentante de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des Catastrophes (ONUSIPC) ;

Mesdames et Messieurs, chers participants ;

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse aux représentants de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes des Nations Unies (ONUSIPC/ UNISDR) et les participants présents à ces assises.

En effet, notre pays le Gabon a adhéré à l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC), le 1^{er} mars 1972 et en devient Etat membre d'où la Création d'une Direction de la Protection Civile avec une priorité sur la coordination de la réponse en cas de situation d'urgences (secourisme et sauvetage).

En Janvier 2004, 168 états membres de l'ONU/SIPC vont parapher la Déclaration de HYOGO à KYOTO au JAPON et de ce fait, notre pays prend également l'engagement de suivre le cadre de travail recommandé par Hyogo à travers cinq (5) actions prioritaires pour la résilience des nations.

C'est cet engagement à travers la Déclaration de Hyogo lors de la Deuxième Conférence Mondiale pour la Prévention des Catastrophes qui nous donne l'occasion de faire le point du Cadre d'Action de Hyogo (CAH) pour 2005-2015 : « construire des Nations et des Communautés résilientes face aux catastrophes » et de réfléchir sur les mesures à prendre afin d'améliorer nos capacités pour la mise en œuvre effective de ce nouveau cadre qui sera validé au cours de la Troisième Conférence Mondiale prévue à Sendai au Japon en mars 2014.

I. ACTIVITES SUR LE PLAN NATIONAL

En évoquant le CAH 2005-2015, je ne peux m'empêcher de faire le bilan de mon pays le Gabon et de réitérer son adhésion à intégrer la Réduction des Risques de Catastrophe dans les plans et politiques de développement comme priorité nationale et locale à travers la mise en œuvre du Programme Stratégique Gabon Emergent initié par son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, qui a pour ambition de sortir son pays du sous développement à travers trois (3) piliers Gabon vert, Gabon des services et Gabon industriel.

Ce vaste projet rend indispensable la nécessité de mettre en place des mécanismes de réduction des risques de catastrophe pour protéger nos investissements actuels et futurs. Cela est la preuve qu'il n'existe pas de développement durable sans prévention des risques d'où l'intérêt d'investir véritablement dans ce secteur et d'en faire une priorité locale et nationale.

I. BILAN DU CADRE D'ACTION DE HYOGO 2005-2015/ GABON

Action prioritaire 1 : une priorité nationale avec un cadre institutionnel

Adoption de la loi n°21/2004 du 2 février 2005 relative aux Plans d'Expositions aux Risques dans laquelle est créé un Fonds de Concours pour Risques (FCR) devant financer les projets relatifs à la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophes, ainsi que l'aide aux sinistrés ;

Création En 2006, du Ministère de la Prévention et de la Gestion des Calamités Naturelles ; dont les services sont rattachés en 2008-2009, les services de ce Ministère sont rattachés au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable créant ainsi la Direction Générale de la Prévention des Risques et la Direction Générale de l'Assistance. La Direction de la Protection Civile repart au Ministère de l'Intérieur ; et en Décembre 2009, rattachement de ces services au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation.

Organe de pilotage, **la Direction Générale de la Prévention des Risques, créée en avril 2009**, intègre la mission : Administration Territoriale dans le cadre du Programme : Prévention et Gestion des Catastrophes subdivisée en deux (2) Actions (Action 1 : Prévention et réduction des risques de catastrophe et Action 2 : Gestion des Catastrophes).

Elle assure dans ce cadre l'exécution de la politique du gouvernement en matière de prévention, de réduction des risques de catastrophe naturels ou anthropiques, ainsi que de préparation en cas de crise.

Création d'un **Organe de coordination, la Plate-forme Nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophe (PNPRRC)** est créée par le décret n°0672/PR/MISPID du 16 mai 2011, portant création, attributions et fonctionnement de celle-ci et comprenant un Comité de Pilotage, une Coordination Nationale, Un Secrétariat Permanent, les Comités provinciaux présidés par les Gouverneurs de Province et composés des administrations locales et déconcentrées ainsi que la Croix Rouge Gabonaise.

La création d'un Comité Interministériel d'Experts en Gestion des Situations d'Urgence par l'Arrêté n°00979/PM/MISPID du 11 novembre 2010

ayant pour activités principales en 2012 l'élaboration et la validation du Plan National de Contingence; la Coordination des missions de recensement des sinistrés et l'évaluation des dégâts causés par les catastrophes.

Action prioritaire 2 : Identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce

- L'inventaire et l'analyse des risques de certaines communes en cours ;
- L'élaboration de certaines cartographies des zones à Risques ;
- La réception des équipements météorologiques par la Direction Générale de la Météorologie à travers le projet AAP-Gabon en renforcement des capacités institutionnelle pour une meilleure adaptation en zone côtière au Gabon sur financement du Gouvernement Japonais, piloté par la Direction Générale de l'Environnement et de la protection de la Nature ainsi que la Construction de deux (2) stations météorologiques (2011-2012) Cocobeach et Mayumba pour permettre une meilleure couverture du territoire et une alerte précoce ;
- La Station marégraphique au Port Commercial de Port-Gentil pour renforcer les capacités de collecte et d'analyse des informations scientifiques sur le climat et la dynamique de la zone côtière, des services de la Direction Générale de la Météorologie ;
- Les Recherches Scientifiques faites par le Centre National de Recherches Scientifiques et Technologiques (CENAREST), notamment le Centre National du Développement de l'Information Océanographique (CNDIO) dans le cadre de l'érosion côtière ;
- La Création de l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS) ;
- La création d'un logiciel de gestion des sinistrés ;
- La Mise en place en cours d'un système de gestion d'informations sur les prévisions climatiques ;
- la mise en place d'un Observatoire des risques miniers. etc.

Action prioritaire 3 : Les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de sureté

- La signature d'un accord de coopération bilatérale avec le Royaume du Maroc sur la protection civile ;
- Le partage d'expérience avec la France et plusieurs autres pays tels que la Chine ;
- l'intégration de la Réduction des Risques de Catastrophe (RRC) dans les programmes scolaires (Instruction Civique et Sciences de la Vie et de la Terre);
- La stratégie d'investissement Humain pour le pacte social et de solidarité.

Action prioritaire 4 : Réduire les facteurs de risques sous-jacents

- La loi n° 16/93 du 26 Août 1993 relative à la Protection et à l'Amélioration de l'Environnement ;
- la seconde communication nationale du Gabon sur les changements climatiques au titre de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- le Plan Climat;
- l'assainissement et l'aménagement des bassins versants des localités urbaines ;
- le Plan de Gestion Durable des Forêts;
- le respect des normes en matière de Réduction des Risques de Catastrophe dans les programmes de construction des infrastructures (routes, écoles, hôpitaux, logements...);
- Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE);
- La loi n° 3/81 relative au Code de l'Urbanisme;
- Le Code minier.

Action prioritaire 5 : Renforcer la préparation face aux catastrophes

- Le décret n° 000653/PR/MTEPN du 21 mai 2003 relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles;
- le Plan National de prévention et de lutte contre la Grippe Aviaire;
- les Programmes de prévention des épidémies et épizooties;
- le Plan National de Contingence.

Pour poursuivre les activités du Cadre d'Action de Hyogo (CAH), nous pensons ainsi orienter nos actions principales :

- En mettant l'accent sur l'élaboration d'une stratégie nationale pour la prévention des risques, la gestion des catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que d'une cartographie des zones à risque et les plans de préventions des risques pour renseigner les gabonais sur les risques et améliorer leurs conditions de vie ;
- En mettant à disposition les informations sur les prévisions saisonnières climatiques (système d'alerte) à travers l'amélioration et la coordination de la gestion des systèmes d'information de manière efficace pour permettre d'atteindre les communautés locales afin de transformer les alertes ou prévision météorologiques en action de prévention ;
- En prenant des dispositions nécessaires pour la gestion de la réduction des risques de catastrophe par l'administration locale et les communautés ;

- En améliorant les mécanismes de gestion des populations affectées et de leur prise en charge;
- En développant un mécanisme de mobilisation et de gestion des ressources ;
- En mettant en œuvre la stratégie d'investissement humain (pacte social de solidarité).

II. ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA SOUS REGION AFRIQUE CENTRALE

Pour encourager la réduction des risques de catastrophe sur le plan régional Afrique Centrale, le Gabon a abrité la Deuxième Consultation Régionale CEEAC-OCHA- Afrique Centrale portant sur la validation d'une Stratégie régionale de Prévention des Risques, de Gestion des Catastrophes et d'Adaptation aux Changements Climatiques du 11 au 13 juin 2012.

Ainsi l'Afrique Centrale dispose désormais :

- D'une Stratégie Régionale Afrique Centrale pour la Prévention des Risques, la Gestion des Catastrophes et l'Adaptation aux Changements Climatiques ;
- d'un Plan d'Action Sous-régional de Préparation et de Réponse aux catastrophes (Plan d'Action de Yaoundé) en Afrique Centrale;
- D'un plan de prévention des risques, le Plan d'Action Triennal Réduction des Risques de Catastrophe 2013- 2015 dont les orientations stratégiques sont faites par la CEEAC ;
- de la Déclaration Ministérielle de Libreville exprimant l'engagement des Etats membres de la CEEAC à promouvoir et à mettre en œuvre la stratégie et le Plan d'Action de Yaoundé pour la Préparation et la Réponse aux Catastrophes ;
- d'un comité de pilotage sous régional.

Pour assurer ces activités, un appui technique est indispensable pour une réelle mobilisation des ressources auprès des organismes régionaux et internationaux, ainsi que le renforcement en ressources humaines de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) n'ayant plus d'Expert UNISDR.

La présence au sein de la délégation gabonaise d'un représentant du Parlement prouve à suffisance la volonté de notre pays de renforcer la coopération entre parlements nationaux, afin d'accélérer les processus législatifs de réaction et de préparation à une catastrophe.

De nombreux participants à la réunion préparatoire du Forum Mondial de l'Action Humanitaire tenue à Abidjan les 19 et 20 juin 2014 ont insisté sur l'importance du financement de la gestion des risques, à travers un pourcentage de l'aide humanitaire qui devrait être consacrée à la réduction des risques de catastrophe. Il serait nécessaire de l'intégrer au Cadre d'Action pour l'après-2015.

III. CADRE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES POUR L'APRES 2015

1. Le cadre juridique et institutionnel

- ✓ La prise en compte de la RRC dans les programmes et politiques de développement ;
- ✓ Renforcement et mise en œuvre des activités de la RRC au sein des cadres institutionnels créés ;
- ✓ Une forte mobilisation des ressources pour le secteur de la gestion des risques.

2. Les facteurs sous-jacents

- ✓ La préservation des écosystèmes sains pouvant contribuer à réduire les risques de catastrophe, en prévenant ou en limitant les aléas, en réduisant l'exposition et les vulnérabilités, et/ou en renforçant la résilience locale face aux catastrophes ;
- ✓ la politique de décentralisation ;
- ✓ l'implication du secteur privé et les scientifiques ;
- ✓ la formation dispensée aux communicateurs ;
- ✓ l'incorporation de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes universitaires afin de réduire le réchauffement climatique.
- ✓ le rôle du secteur privé dans la résilience ;
- ✓ l'intégration des connaissances et du savoir faire scientifique dans le développement des politiques, les prises de décision et les programmes ;
- ✓ la présence des services sociaux de base tel que la santé publique pour toutes les collectivités exposées à des risques de catastrophe ;

3. Préparation

- ✓ La mise en œuvre du Plan national de contingence ;
- ✓ L'élaboration et mise en œuvre des plans de contingence sectoriels ;
- ✓ Elaboration et mise en œuvre des plans de préventions des risques majeurs pour la sécurisation des écoles et la construction de collectivités résilientes ;

- ✓ L'élaboration des plans d'intervention des forces de défense et de sécurité pour se préparer à répondre en cas de catastrophe en s'équipant et pré positionnant le matériel, en formant continuellement leur personnel sur la résilience de la région où elle est déployée ;
- ✓ Le développement des connaissances traditionnelles pour se préparer, faire face et survivre aux catastrophes.

4. Mobilisation des ressources

- ✓ Le renforcement de la gestion du Fonds de Concours pour Risques ;
- ✓ La promotion d'une politique d'investissement à travers le financement par le secteur privé, les organismes et autres ;
- ✓ L'optimisation des investissements publics dans la réduction des risques de catastrophe et le financement des risques de catastrophe par le secteur privé.

5. Alerte précoce

- ✓ l'élaboration de cartographies des zones à risques ;
- ✓ la mise à disposition des informations sur les prévisions saisonnières par un système d'alerte rapide ;
- ✓ la mise en place de mécanisme d'alerte aux populations ;
- ✓ la dotation d'une structure de capacités d'observation du territoire et l'analyse de l'environnement (données et produits issus de l'imagerie satellitaire).

6. Les risques nouveaux

- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre des programmes de sensibilisation et d'implémentation des populations, des jeunes, des collectivités, des parlementaires, du secteur des assurances, autres ;
- ✓ l'augmentation des programmes d'investissements et de reconstruction en observant strictement les procédures des codes de construction et d'urbanisme, de préservation de l'environnement et des patrimoines culturels d'une part, la fin et la rupture avec des pratiques consistant à financer dans l'urgence les opérations de reconstruction, de relogement et d'indemnisation que celles de prévention ou de réduction des risques de catastrophe;
- ✓ la mise en œuvre des plans d'actions conjoints bilatéraux ou sous régionaux, pour parvenir à des infrastructures résilientes transfrontalières ;

- ✓ la mise à disposition des connaissances scientifiques, de la recherche technologique et appliquée auprès des organes gouvernementaux, des ONG, des opérateurs privés et publics concernés par les risques de catastrophe ;
- ✓ la mise en place des programmes d'enseignement, de formation et de management de la gestion des risques de catastrophe allant du pré-primaire au supérieur ;
- ✓ la mise en place de programmes d'alerte rapide correspondant à chaque risque prévisible ;
- ✓ la prise en compte du risque relatif au mouvement des populations engendré par le climat.

Je vous remercie pour votre attention soutenue